

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 169

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 41

Dans l'alinéa 18 de cet article, après les mots :

« prévu au »,

insérer les mots :

« troisième alinéa du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.